



**Terre-en-vue asbl**

[www.terre-en-vue.be](http://www.terre-en-vue.be)  
[info@terre-en-vue.be](mailto:info@terre-en-vue.be)

**Chaussée de Wavre 37  
5030 Gembloux**

**N° d'entreprise**  
BCE 0840 949 319

**Compte bancaire**  
BE73 5230 8047 9460  
TRIOBEBB

Assemblée générale 2022 de l'asbl Terre-en-vue  
Procès verbal

**Lieu** : Wavreille

**Date** : Dimanche 22 mai 2022 de 10h à 13h

**Ordre du jour** :

- 1) *Présentation et approbation du Rapport annuel 2021*
- 2) *Présentation et approbation des comptes annuels 2021*
- 3) *Décharge des administrateurs*
- 4) *Élection des nouveaux membres effectifs*
- 5) *Nomination des administrateurs et présentation des démissions*
  - Présentent leur candidature :*
    - *Céline Blanchard pour un 2eme mandat*
    - *Xavier Tislair*
    - *Thomas Moreau*
    - *Sébastien Maes*
    - *Roxane Huart .*
  - Présentent leur démission :*
    - *Thibault Leroy*
    - *Marie-Odile Jaspar*
  - Mandats en cours :*
    - *Hélène Capocci : 2eme mandat jusque 2024*
    - *Ho Chul Chantraine : 1er mandat jusqu'en 2023*
- 6) *Nomination des délégués à la gestion journalière*
- 7) *Perspectives 2022 & Budget pour l'année 2022*
- 8) *Anniversaire des 10 ans autour des terres de Terre-en-vue*

**Procès-verbal** :

Ouverture de l'AG : 10h.

Au préalable, vérification du quorum de présence, qui doit réunir 50 % des membres effectifs qui sont au nombre de 60.

=> 39 membres effectifs présents ou représentés, le quorum est atteint.

**1) Le rapport annuel 2021 approuvé à 100%.**

**2) Les comptes et bilan 2020 sont approuvés à 100%.**

**3) La décharge aux administrateurs est donnée à 100%.**

#### 4) Élection des nouveaux membres effectifs :

Sont élus membres effectifs de l'asbl :

- Xavier Tislair
- Thomas Moreau
- Sébastien Maes
- Roxane Huart

#### 5) Nomination des administrateurs et présentation des démissions :

Les administrateurs suivants sont nommés :

- Céline Blanchard pour un 2ème mandat
- Xavier Tislair pour un premier mandat
- Thomas Moreau pour un premier mandat
- Sébastien Maes pour un premier mandat
- Roxane Huart pour un premier mandat

La démission des administrateurs est actée :

- Thibault Leroy
- Marie-Odile Jaspar

#### 6) Nomination des délégués à la gestion journalière :

Les délégués à la gestion journalière sont nommés :

- Zoé Gallez
- Mélanie Majcher
- Lionel Colpin pour retirer les courriers à la poste

#### 7) Budget 2022

Le budget 2020 est approuvé à 100%.

#### Questions-réponses

##### **1 Peut-on avoir plus de précisions sur le rapport/la nature des liens entre Crédal et Terre-en-vue ?**

Crédal est une coopérative, parmi les fondateurs de Terre-en-vue. Il existe historiquement des liens très étroits entre Crédal et Terre-en-vue, notamment au travers :

- des liens entre Conseils d'Administration (il y avait toujours un salarié Crédal au CA de Terre-en-vue jusque récemment)
- du projet Terres Publiques (subside commun)
- les projets agricoles soutenus (crédits, accompagnement de projets pour monter le business plan, ... avec les conseillers Crédal).
- placement de la trésorerie de Terre-en-vue qui est en partie placée chez Triodos et en partie chez Crédal.

Partenaire très précieux. Coopérative existante depuis >30 ans qui inspire aussi au niveau de son évolution, de la gestion de la coopérative...

##### **2 À propos de l'envolée des prix des terres, le gouvernement wallon n'a pas mis en place de mesures de régulation de type « SAFER » (organisme de régulation du marché foncier en France). Y a-t-il une possibilité de relancer quelque chose avec le gouvernement actuel ?**

- L'équipe de Terre-en-vue a été renforcée, ce qui permet de travailler davantage sur le plaidoyer.
- Peu d'espoir au niveau du gouvernement actuel (vu la DPR). Il y a eu des auditions parlementaires menée par la Commission Agriculture, mais beaucoup de scepticisme par rapport à un outil de régulation comme les SAFER. Terre-en-vue travaille pour anticiper le futur gouvernement, et sur la structuration au niveau européen. Jusque-là, Terre-en-vue

s'est concentré sur l'action de terrain, ce qui a permis d'acquérir de la légitimité pour travailler au niveau politique et augmenter l'impact.

**3 Information : À propos de la transmission des fermes : la [Confédération Paysanne \(France\)](#) a organisé une journée sur cette thématique. Contacter Paul de Meersman pour les détails.**

**4 Comment est-ce que Terre-en-vue crée un lien structurel pour les terres publiques, sachant que les élus changent ? Y a-t-il une forme de contractualisation, formalisation de l'accord pour pérenniser l'accès aux terres pour l'agriculteur?**

- Levier au niveau du [Projet Terres publiques](#) porté par Françoise : la condition *sine qua non* : il faut que les agriculteurs aient accès à la terre mise à disposition par l'institution publique sur le long terme. C'est essentiel ! Il y a un gros travail de sensibilisation à faire parce que les acteurs publics ne sont souvent pas conscients de l'importance de cette durée (contre-exemple déjà vécu : une commune propose une mise à disposition pour 5 ans). Il faut faire percoler l'idée, et faire changer les contrats-types pour intégrer des durées les plus longues possible.
- Au niveau du prix de location de la terre, le loyer est plafonné légalement par le Décret sur le Bail à ferme. Ce n'est pas toujours respecté en pratique, même par les pouvoirs publics ! Ex : remise d'une terre « au plus offrant » (sans respecter les barèmes légaux). Ce n'est pas légal et Terre-en-vue intervient pour dénoncer ces pratiques. Françoise donne des pistes pour des choix plus éclairés.

**5 Comment gérer la difficulté conjoncturelle pour les agriculteurs de Terre-en-vue : il y a eu une amélioration pendant le 1er confinement, puis les choses se sont fortement compliquées. Qu'est-ce que Terre-en-vue fait pour eux?**

- Terre-en-vue se focalise sur le foncier. On constate qu'il y a plus de demandes d'agriculteurs pour renforcer encore leur autonomie (fourragère – herbe et céréales).
- Terre-en-vue collabore avec les autres organisations actives dans la transition agroécologique.
- Le secteur bio diminue de + en +. Il est encore fortement dépendant de la capacité de chacun de choisir d'acheter du bio ou non (selon le pouvoir d'achat), alors que ça devrait plutôt devenir la norme, les agriculteurs devraient être + soutenus en ce sens.

**6 Concernant la ferme Habaru et son projet de 4.800 poulets : est-ce qu'on ne vire pas vers l'industriel ? Quelle est la position de Terre-en-vue à ce sujet?**

Il y a eu beaucoup de discussions concernant ce projet. L'agriculteur a repris la ferme de son père, il l'a orientée vers le bio et l'a diversifiée : élevage de bovins + élevage du poulets, cultures de céréales, meunerie, ... Là où le bât blesse : il a pris une décision qui va à l'encontre des valeurs de Terre-en-vue : investir dans des poulaillers de grande taille en bio, qui enlèvent toute autonomie à l'agriculteur (alimentation, poussins doivent être achetés,...). Ce n'est pas le modèle soutenu par Terre-en-vue. Terre-en-vue s'est posé la question : est-ce qu'on soutient ce projet ou pas ? En 2018, les discussions ont amené à un refus, après une enquête approfondie sur la filière des poulaillers BIO de cette dimension, ce qui a permis de se positionner clairement contre ce développement.

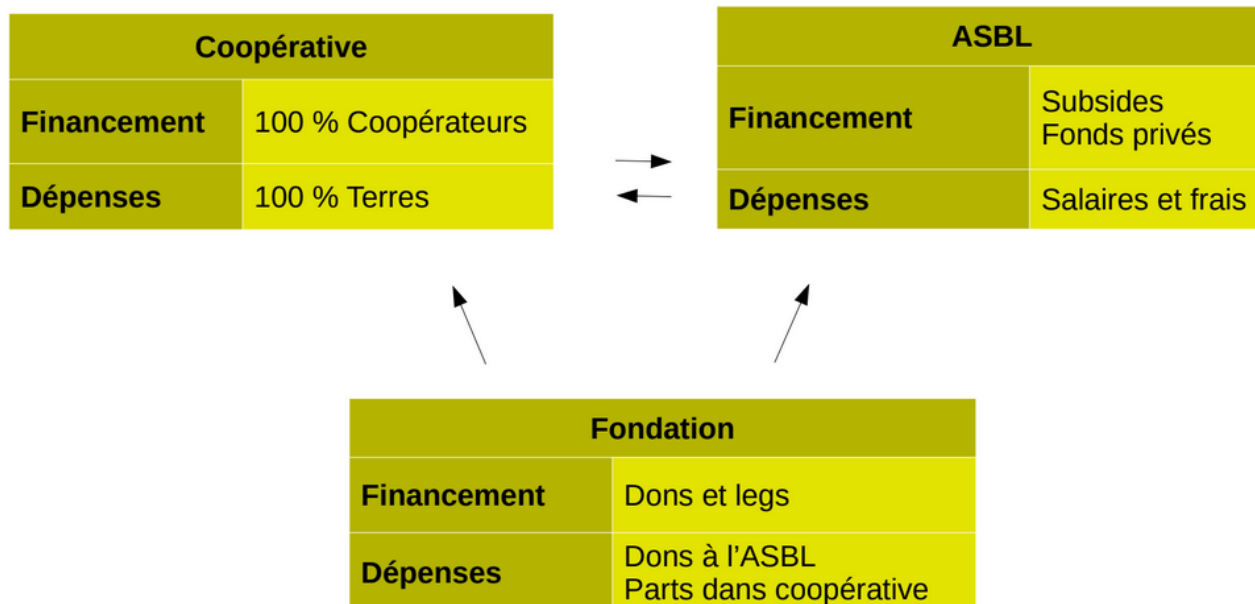
3 ans plus tard, l'agriculteur est revenu vers Terre-en-vue. Entre-temps, il est resté cohérent concernant les autres filières : poulets de chair plein air, bovins et céréales anciennes. Il s'est fortement impliqué dans la coopérative Paysans. Il s'avère que le choix des poulaillers lui a donné une stabilité financière qui lui a permis de sécuriser les autres filières. Nous n'approuvons pas ce choix, mais tout le reste du projet vaut la peine d'être soutenu. D'autant plus que la ferme est entourée de productions de sapins de Noël. Le soutenir, c'est donc protéger les terres contre l'extension des sapins. Nous avons donc décidé de revoir notre position et de soutenir ce projet.

C'est la richesse de Terre-en-vue : le modèle soutenu est confronté à la réalité, aux enjeux sociétaux : il faut partager les responsabilités pour que les choix économiques ne doivent pas uniquement être assumés par les agriculteurs !

## 7 Quelle est la différence entre l'asbl, la coopérative et la fondation ?

Le mouvement Terre-en-vue est composé de 3 structures juridiques :

### Terre-en-vue: 3 structures



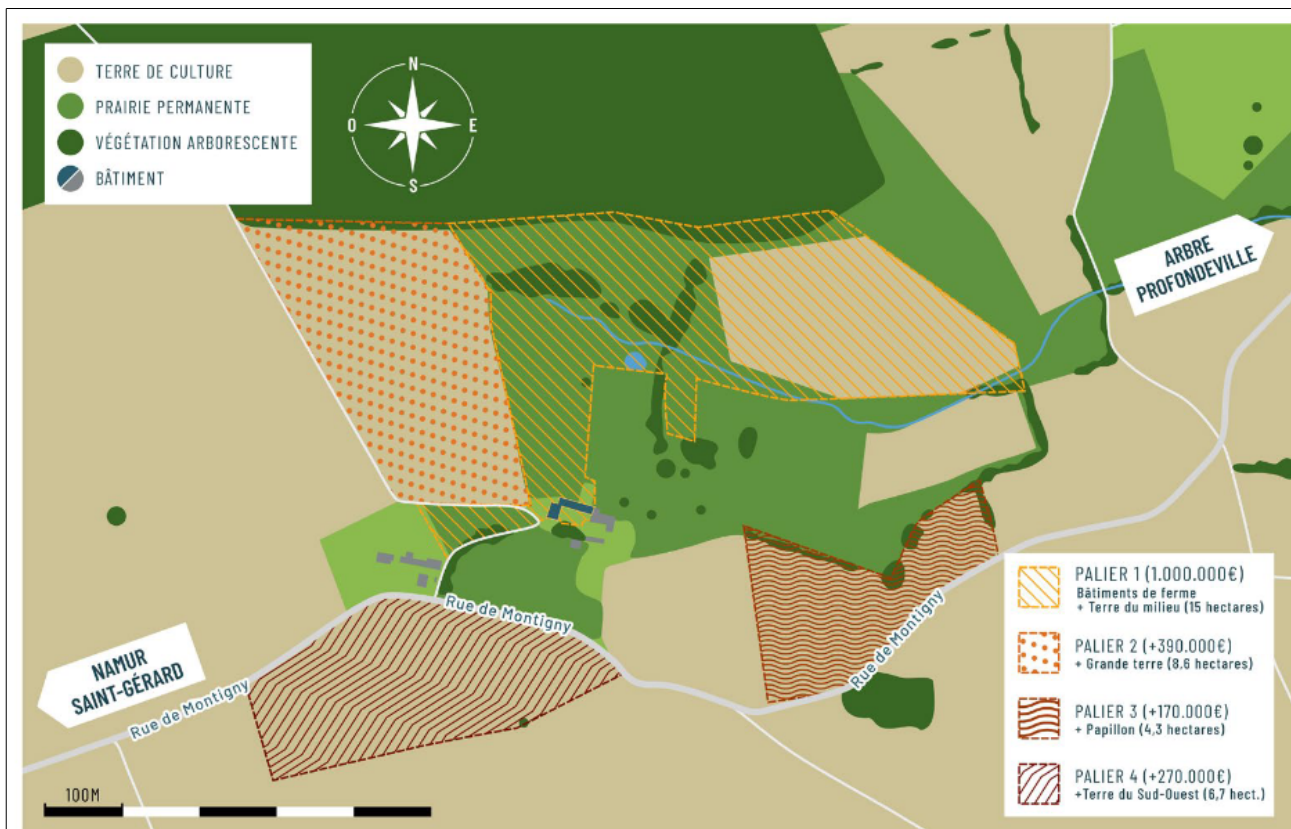
## 8 À propos de la collaboration entre énergie et agriculture : est-ce qu'on crée des synergies avec des coopératives énergétiques ?

Cette question concerne l'annonce de l'événement du 3/07/2022 prochain : « Terres nourricières, terres d'énergie » à la Halle de Han à Tintigny (cfr agenda des 10 ans).

Événement en collaboration avec [Luceole](#) et [Vents du Sud](#), deux coopératives citoyennes du coin. Il y aura des discussions entre les 3 acteurs sur l'occupation des terres agricoles. Ces deux coopératives sont déjà fort sensibilisées et alignées avec Terre-en-vue sur l'opposition contre les champs solaires en zone agricole.

## 9 Ferme des arondes: est-il possible d'avoir un petit détail du budget ? N'y avait-il pas une erreur dans le dernier mail ? (1,4 millions € pour 8 ha ?)

La levée de fonds totale, pour l'achat des 34 ha et du bâti, est de 1,83 millions €. Ce montant total est découpé en 4 paliers, voir figure ci-dessous.



Donc le montant de 1,4 millions € mentionné dans le mail cumulait les paliers 1 et 2.

### Questions sur les comptes de l'asbl

#### 1. Qui sont les deux fondations dont on a parlé ?

- Qi Green : fondation privée qui a permis d'acquérir les 12 ha de Haut Ittre, mais sans projet préalable (une première chez Terre-en-vue). L'argent était donné pour l'achat des terres et l'accompagnement des projets → installer des agriculteurs sur le terrain et les accompagner (le don couvre aussi un peu de salaire de l'équipe pour l'aide à la création de collaborations, gouvernance collective entre les agriculteurs). L'idée est d'inspirer d'autres projets de ce type.
- Porticus : fondation qui a donné de l'argent pour créer un nouveau projet en collaboration avec Terres de Liens (homologue Terre-en-vue en France, qui a 10 ans d'avance) et renforcer le projet « terres publiques », de soutenir le plaidoyer politique et le réseau européen Access To Land.  
Permet de varier les sources de financement par rapport aux financements publics.

#### 2. Félicitations pour la lisibilité de la compta, c'est très clair. Quand on regarde le budget 2021 et le réalisé, il y a 70 000 euros de différence, soit ~15 % de moins que prévu (subsides qui n'ont finalement pas été accordés). Ne serait-il pas prudent d'ajuster le budget 2022 car certains n'honorent pas leurs promesses de subsides ?

La Région Bruxelloise donne des perspectives pour 2-3 ans mais ne paye que d'année en année du mois de juillet au mois de juin. Il n'y a jamais de sécurité qu'ils vont effectivement renouveler ; il y a un lien très fort avec la RB mais toujours un petit risque.

On se dit qu'on pourra assumer s'ils ne donnent pas les subsides :

- la fondation Terre-en-vue est derrière et peut soutenir aussi l'asbl.
- avec l'arrivée de Diane dans l'équipe, il y a de + en + de grands donateurs pour contribuer à l'acquisition de terres et au soutien de l'équipe pour la stabiliser.

=> Nous proposons de maintenir le budget 2022 tel que proposé.

### **3. Demande au CA : le budget formation devrait être substantiellement augmenté. C'est indispensable dès 2022.**

Bien noté au PV, proposition : ne pas modifier le budget aujourd'hui pour ne pas devoir tout changer, mais la demande est notée de renforcer les formations des salariés.

### **4. Que recouvrent les 31 000 € de vente de services budgétisés pour 2022 ?**

Ce sont principalement les marchés publics qui sont en cours, notamment City Dev (Bxl) pour faire une étude sur différents sites pour l'agriculture urbaine à Bruxelles (pleine terre). Et 4 000 € facturés pour les services prestés à la coopérative Terre-en-vue.

### **5. Les dons, de 2021 à 2022 sont multipliés par 3. Sur quoi ces prévisions reposent-elles ? Promesses, fondement ou volonté ?**

- On a été très prudents jusque maintenant dans la gestion de l'asbl.
- Zoé et Étienne présentent les comptes de la Fondation qui sont éclairants. Des dons se sont accumulés. C'est le moment de les utiliser, d'autant qu'il y a des enjeux importants en ce moment et un fort potentiel de renforcer l'équipe. Ces dons sont déjà là et sont sûrs. Par la suite, il faudra assurer l'équipe via de nouveaux financements publics et privés pluriannuels, en complément des recettes de dons.
- Projet [Terres Publiques](#) : comme on a de + en + de visibilité, on est de + en + sollicités. Les communes essayent de nous déléguer leur gestion foncière. On n'a pas la capacité de faire ça maintenant, donc pour le moment on vise la formation en interne des pouvoirs publics. On essaye de garder un équilibre.

### **6. Entre 2020-2021-2022 : on s'envole dans les montants (recettes, dépenses). Ok, on se développe, mais les prévisions pour 2022 sont énormes. Je ne comprends pas bien ce qu'il y a derrière ce décollage à la verticale.**

C'est dû en même temps à une évolution des subsides (exemple : projet « relocalisation wallon » qui permet de financer le projet « Terres publiques ») et une évolution des dons :

- Qi Green et Porticus : +150 000 €.
  - Soutiens budgétés par la fondation de l'asbl de 135 000 €.
- On essaye d'être le + transparents possible vis à vis des grands donateurs : leur expliquer que l'argent est nécessaire à l'acquisition des terres mais de consacrer aussi une partie du montant donné à financer l'équipe qui œuvre à ces acquisitions.

### **10 Comment expliquer la réduction des amortissements en 2021 par rapport à 2020 et 2022 ?**

C'est lié au fait que :

- il y a des achats qui sont arrivés en bout d'amortissement en 2021
- des PC ont été achetés fin d'année 2021 (agrandissement équipe) et n'ont été amortis que sur 2-3 mois en 2021, mais seront amortis sur 12 mois en 2022

### **7. La fondation Terre-en-vue a pris pour 1,2 millions euros de parts dans la coopérative Terre-en-vue. Y a-t-il encore de l'argent de la fondation qui reste dormant ?**

Oui. La trésorerie disponible de la fondation Terre-en-vue est une réserve pour du soutien à l'asbl (paiement des salaires) et les prises de parts futures. On se garde cette flexibilité/sécurité.

### **8. Comment se décide la proportion de l'argent de la fondation qui va à la coopérative (acquisition de terres) et à l'asbl (salaires de l'équipe) ?**

La décision est prise en Conseil d'Administration selon les besoins.

### **9. Comme les 3 CA sont mélangés, est-ce bien régulier que le CA de la coopérative et l'asbl décident aussi plutôt que le CA de la fondation seul ?**

Un des administrateurs a uniquement la casquette fondation pour défendre les intérêts de la

fondation.

Quand un donateur donne de l'argent en spécifiant pourquoi l'argent doit être dépensé, on respecte évidemment sa volonté.

Certifié exact et conforme.

15/06/2021